

Lancer l'alerte

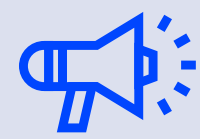
Nous sommes **toutes et tous responsables** du respect de nos standards éthiques.

Si nous sommes confrontés à une situation contraire à ces standards, **nous devons lancer l'alerte.**

Lancer l'alerte

« **Signaler des informations** portant sur une violation des lois et règlements ou **une menace pour l'intérêt général**, ou une tentative de dissimulation de ces faits. »

Qui et pourquoi lancer l'alerte ?



Lancer l'alerte est notre moyen à toutes et tous de promouvoir nos standards éthiques au quotidien.

Qui peut lancer l'alerte ?

Tous les **collaborateurs** de Cegid, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle, qu'ils soient permanents ou occasionnels, internes ou externes et quel que soit le type de contrat de travail

Les **anciens salariés** et **candidats** à l'embauche

Les membres des **organes de gouvernance** de Cegid

Les **collaborateurs de nos cocontractants** : fournisseurs, clients, etc.



Vous êtes protégé

Lorsque vous lancez une alerte, nous garantissons la **confidentialité** de votre identité, des personnes visées par l'alerte et des faits signalés.

Vous êtes **protégé contre toute forme de représailles**, dès lors que le signalement a été fait de **bonne foi**, et ce, même s'il se révèle infondé.

Il faut lancer l'alerte lorsque nous prenons connaissance de violations de :



L'éthique des affaires

Corruption, trafic d'influence, détournement de fonds, fraude, violations du droit de la concurrence, etc.



Des droits humains

Discrimination, harcèlement, atteintes à la sécurité ou la santé, travail illégal, etc.



De l'environnement

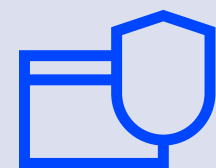
Violation du droit environnemental, atteinte à la biodiversité, etc.



De la sécurité informatique

Violation de la vie privée, atteinte à la sécurité des données, etc.

Comment lancer l'alerte ?



L'utilisation du dispositif d'alerte est un droit.
C'est votre façon de protéger l'entreprise.

2 manières de lancer l'alerte

Parler

- À votre **manager**, direct ou indirect
- À la **Chief Compliance Officer** du Groupe: Alexandra Boisson; ou la Chief Compliance Officer ILA: Martina Hoyos
- À votre **Correspondant Compliance**
- À votre service des **Ressources Humaines**

Vos managers et la direction sont la première et la meilleure façon de vous faire entendre.

Utiliser la plateforme en ligne

cegid.integrityline.org

Cette plateforme est :

- sécurisée
- accessible 24h/24 et 7j/7
- Disponible en français, anglais, espagnol et portugais.

Vous pouvez lancer l'alerte de façon anonyme.

Sélectionnez l'option dans la section « Détails personnels ».
Nous vous encourageons cependant à révéler votre identité pour faciliter le traitement de votre alerte.

Inclure toutes les informations nécessaires au traitement de l'alerte

- ✓ une description détaillée des faits ;
- ✓ l'identité des personnes impliquées et leur rôle ;
- ✓ tout élément pertinent, quelle que soit sa forme ou son support.

Formulez votre alerte de manière objective et aussi explicite que possible.



L'utilisation abusive ou de mauvaise foi du dispositif d'alerte peut vous exposer à des sanctions disciplinaires et des poursuites judiciaires.

Que se passe-t-il une fois que j'ai lancé l'alerte ?

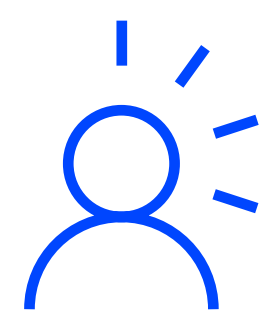


La procédure de traitement des alertes est conçue pour garantir l'impartialité, l'équité, la rapidité et la confidentialité des informations.



Vous pouvez vous faire aider

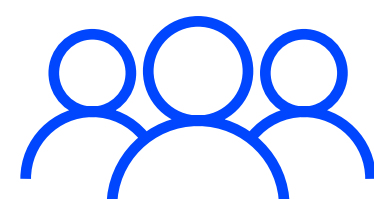
En tant que lanceur d'alerte, vous avez le droit de vous faire aider par exemple par un collègue, un représentant syndical, un avocat, une association, etc.



Vous



Gestionnaire
du cas



Équipes dédiées,
accompagnées si nécessaire
d'experts externes

Lance l'alerte sur la
plateforme ou auprès d'un
interlocuteur en interne

Accuse
réception

Analyse la
recevabilité

Non recevable

Informe
le lanceur d'alerte
et clôture le cas

Archive le cas en
anonymisant les
données

Recevable

Mène
l'investigation

Décide de sanctions
éventuelles

MAX 7 JOURS

MAX 1 MOIS

ENVIRON 3 MOIS

MAX 2 MOIS

En savoir plus :

[Procédure d'alerte >](#)

[Code de conduite >](#)

[Charte éthique >](#)

[Les politiques E&C >](#)

Contactez :

Compliance Officer
Groupe

Alexandra Boisson

aboisson@cegid.com

Compliance Officer
ILA

Martina Hoyos Gamez

mhoyos@cegid.com

Votre Correspondant
Compliance

Les Ressources Humaines